

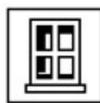
sikkens



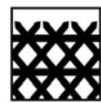
pour
l'extérieur



au pinceau



fenêtres



sans stabilité
dimensionnelle



avec stabilité
dimensionnelle
limitée



avec
solvants



stockage au
frais

Cetol Aktiva^{BP}

Imprégnation incolore pour l'extérieur, prêt à l'emploi. Avec une action préventive contre les champignons modifiant la teinte du bois et les champignons lignivores.

Utilisation	Sur des éléments de construction en bois non porteurs et exposés, n'ayant pas de contact avec la terre et situés à l'extérieur (classes d'exploitation 2 et 3.1 conformément à la norme EN 335-1), sur des bois peu ou pas stables dans la durée ou plus exactement sur des bois contenant une proportion d'aubier supérieure à 5 % (classes de durabilité 4 et 5 conformément à la norme EN 350-2). Ne pas utiliser à l'intérieur. Les fenêtres et les portes extérieures sont considérées comme des éléments extérieurs, y compris leurs côtés intérieurs. L'imprégnation Cetol Aktiva ^{BP} ne doit pas être utilisée sur les bois entrant directement en contact avec des aliments, y compris ceux destinés aux animaux, sur des ruches ou sur des constructions proches de plans d'eau. Ne pas non plus traiter les bois pouvant être léchés ou rongés par des animaux domestiques.
Propriétés	Bonne pénétration dans le support. Protection préventive contre le bleuissement et la pourriture conformément à la norme EN 152-1.
Teintes	Incolore
Nuançage	Afin de ne pas entraver l'efficacité de l'imprégnation Cetol Aktiva ^{BP} , celle-ci ne doit pas mélanger ou nuancer avec d'autres produits.
Densité	0,88 kg/l (valeur moyenne)
Point d'inflammation	40°C
Consommation	Quantité minimum d'application: Protection préventive contre le bleuissement (Bw) 200 ml/m ² Protection préventive contre les champignons détruisant le bois (GR3) 38 kg/m ³
Temps de séchage (à 23°C et 50% d'humidité relative de l'air)	Hors poussière après env. 15 minutes, ponçable et recouvrable après env. 1 heure, selon la quantité appliquée et la capacité d'absorption du support.
Conditions d'application	Pendant le temps de mise en œuvre et de séchage, la température ne doit pas être inférieure à +5°C et supérieure à 30°C, l'humidité relative de l'air ne doit pas dépasser 85 %. Lorsque les températures sont inférieures à 10°C, le temps de séchage peut s'en trouver allongé.
Mise en œuvre	Application au pinceau. Ne pas appliquer le produit au pistolet.
Dilution	Produit prêt à l'emploi, ne pas diluer.
No. d'enregistrement	CH-2012-0021
Groupe du produit	Produit de protection du bois (code du produit HSM-LV20)
Composition conformément à VdL	Huiles végétales siccatives, résines d'hydrocarbures, aliphates, glycoléther, propiconazole, 3-iodo-2-proprynyle-butylcarbamate.
Marques de danger	UN: -  Xn. Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas d'ingestion ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter tout contact avec la peau. Contient du propiconazole. Peut déclencher une réaction allergique. Observer la fiche de données de sécurité.
Mesures de sécurité	Avant d'utiliser le produit, lire toujours les caractéristiques et les informations produit. Éviter l'écoulement du produit dans les canalisations, les cours d'eau ou dans la terre.
Nettoyage des outils	Immédiatement après utilisation avec le Diluant ST 825* ou avec Sangajol 5038.
Emballage	1 l, 5 l et 10 l
Stockage	La stabilité au stockage est d'environ 2 ans lorsque le produit est entreposé dans son emballage d'origine non ouvert, conformément aux prescriptions et dans un endroit frais, mais à l'abri du gel. (voir l'autocollant sur l'emballage) Bien fermer les emballages ouverts.
Recyclage	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages entièrement vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les déchets urbains. Les emballages partiellement vides doivent être amenés à un centre de collecte de déchets spéciaux ou rapportés au point de vente. Les restes de matériaux peuvent être recyclés conformément au code 080111 de l'Union Européenne sur les déchets.

Informations sur la mise en œuvre

Règles de base	Tous les revêtements ainsi que les travaux préalables nécessaires doivent être choisis et appliqués en fonction du bâtiment, cela signifie que vous devez tenir compte de son état et des exigences auxquelles il est confronté. Voir également le VOB (cahier de charges pour l'octroi des travaux du bâtiment), partie C et la norme DIN 18363, alinéa 3; travaux de peinture et de vernissage. Le traitement ultérieur et l'enlèvement de couches de peinture, (ponçage, soudage, brûlage, etc.) peut entraîner la formation de poussière et/ou de vapeurs dangereuses. Ces travaux ne doivent être effectués que dans des lieux bien aérés. Au besoin, portez un équipement de protection (respiratoire) approprié. Conformément aux directives sur les revêtements des fenêtres éditées par le BFS (Bundesausschuss Farbe & Sachwertschutz), conformément au VOB partie C, à la norme 18 363 et aux recommandations de l'Institut für Fenstertechnik e.V de Rosenheim, les éléments de construction en bois doivent être recouverts, avant leur installation sur les bâtiments, de tous les côtés avec au moins une couche de fond et une couche intermédiaire. L'imprégnation avec un produit de protection du bois n'est pas considérée comme une couche de fond.
Remarque	Les matériaux de revêtement correspondent, aujourd'hui, à un niveau élevé de la technique. Leur stabilité dépend de plusieurs facteurs. en particulier du type d'intempéries, de la protection constructive, de la charge mécanique ainsi que du choix de la teinte appliquée. L'état du support ainsi que l'exécution des travaux de mise en œuvre doivent être conformes au niveau reconnu de la science et de la technique. Pour une bonne stabilité, il est nécessaire de procéder à temps à des travaux d'entretien et de rénovation. Veuillez observer, à ce sujet, les fiches techniques BFS éditées par le Bundesausschuss Farbe + Sachwertschutz e.V ainsi que d'autres publications concernant ce sujet. Lors de travaux de rénovation sur les surfaces extérieures des éléments de construction à la stabilité formelle et dimensionnelle, le revêtement intérieur doit être également vérifié et, le cas échéant, recouvert avec un produit du même système.

1. Préparation du support et premier revêtement

Exigences générales concernant le support	Le support doit être propre, sec, stable, adhérent et ne plus présenter aucune substance pouvant gêner le pouvoir d'adhérence comme de la graisse, de la cire ou des produits de polissage. Il faut également contrôler l'aptitude et la stabilité des surfaces à recouvrir à supporter des revêtements ultérieurs (poncer, en particulier, les surfaces en bois grisâtres et abîmées par les intempéries jusqu'à obtenir un support en bois stable). Effectuer un ponçage intermédiaire entre chaque couche appliquée. Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18 !
Préparations générales du support	Poncer le bois, nettoyer les surfaces en bois résineuses, graisseuses et collantes avec du Diluant nitro 6220 et bien laisser les surfaces s'aérer. Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18.

Variantes de revêtement

Remarque pour le revêtement des matériaux dérivés du bois	Seuls les panneaux de particules de type V100 ou V100G conformes à la norme DIN 68763 peuvent être utilisés. Le taux d'humidité contenu dans les panneaux ne doit pas dépasser 12 % pendant leur utilisation et leur mise en œuvre. Il est également impératif d'utiliser, sur tous les matériaux dérivés du bois, une colle résistante aux intempéries. En ce qui concerne les panneaux de particules multicouches, appelés aussi panneaux multiplex, conformes à la norme DIN 68705 (par exemple de types BFU 100, BST 100, BSTAE 100, BFU 100 G, BST 100 G, BSTAE 100 G) le joint (collage) est certes résistant aux intempéries, mais pas le matériau dérivé du bois (matériau à base de bois) dans son ensemble. Pendant la phase d'utilisation et la mise en œuvre, l'humidité absolue doit être comprise entre 5 % et 15 %. Voilà pourquoi les matériaux dérivés du bois conformes à l'état de la technique ne sont que partiellement adaptés à une utilisation extérieure lorsqu'ils sont exposés directement aux intempéries. Remarque: observer la fiche technique du BFS n° 18.
Remarque pour le revêtement des éléments en bois à stabilité formelle et dimensionnelle	L'humidité contenue dans le bois et mesurée à plusieurs endroits et à une profondeur d'au moins 5 mm, ne doit pas dépasser 12 %.
Imprégnation	1-2 couches avec Cetol Aktiva ^{BP} Observer les quantités minimales à appliquer pour la protection préventive contre le bleuissement et la pourriture.
Remarque	Avant d'appliquer un glacis ou un vernis aqueux, il faut impérativement respecter un temps d'aération d'au moins 72 heures.
Couche de fond, couche intermédiaire et couche de finition	Vous pouvez utiliser, sur tous les supports imprégnés, tous les vernis couvrants Rubbol et glacis Cetol appropriés pour le bâtiment, et ce, en fonction des exigences requises et de la brillance souhaitée. Vous trouverez toutes les variantes de revêtement dans les fiches techniques des revêtements couvrants correspondantes.
Remarque	Les structures de couches mentionnées ainsi que les supports sont des exemples possibles. En raison des nombreuses conditions entrant en ligne de compte pour un bâtiment, il est nécessaire de vérifier de manière professionnelle leurs aptitudes. Sur simple demande, nous vous fournissons de plus amples informations sur les systèmes de revêtements.

Toutes les informations contenues dans ce document et se référant à nos produits ne doivent pas être considérées comme correspondant à l'état des produits. L'état, l'aptitude, la qualification, la fonctionnalité ainsi que l'usage prévu de nos produits sont définis exclusivement suivant des contrats de vente, sur la base des descriptions de produits. Dans la mesure où rien d'autre n'a été spécifiquement écrit, les divergences usuelles dans les différentes branches sont, dans tous les cas, autorisées. Toutes les informations sont conformes à l'état actuel de la technique. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité des mises en œuvre et des supports décrits, ceux-ci doivent être considérés comme des exemples possibles. En raison du grand nombre de supports et de la multiplicité des objets, l'acheteur/utilisateur ne saurait renoncer à examiner, sous sa propre responsabilité, nos produits quant à leur aptitude pour le domaine d'application préconisé et les différents facteurs relatifs à l'objet. Pour le reste, les conditions générales de vente s'appliquent. Ce document perdra sa validité à la sortie d'une prochaine édition.